

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHÉ
Commune GRAVELINES

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE VÉHICULE
ASSOCIATION "GRAVELINES NATATION" À LA VILLE
MODIFICATION DÉCISION N° 2022/129

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles L.2122-22-5° et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 Juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu les Budgets Primitifs, Principal et Annexe **2021** de la Commune votés le **17 Décembre 2021**,

Vu la décision municipale n° **2022/129** en date du **08 Juillet 2022** relative à la convention de mise à disposition de véhicule par l'association **Gravelines Natation** à la Ville de Gravelines,

Considérant l'erreur présente dans l'une des dates mentionnées à l'article **1**,

DECIDE :

Article 1^{er} : Les dates « **du 18 juillet au 22 juillet et du 28 au 31 août** » de l'article **1** de la décision municipale n° 2022/129 sont remplacées par les dates suivantes : **du 18 au 22 juillet 2022 et du 28 juillet au 31 août 2022**.

Article 2 : Les autres dispositions de la décision n°**2022/129** restent inchangées.

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **21 JUIL. 2022**
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le **21 JUIL. 2022**

Mis en ligne sur le site de la Ville le

21 JUIL. 2022



Bertrand RINGOT